

Rattachement des trois directions nationales de contrôle (DVNI, DNVSF, DNEF) au chef du service de la sécurité juridique et du contrôle fiscal

Le projet d'arrêté soumis à l'avis du comité technique de réseau a pour objet d'actualiser le rattachement des trois directions nationales de contrôle (direction des vérifications nationales et internationales, direction nationale des vérifications de situations fiscales, direction nationale des enquêtes fiscales) suite à la création du nouveau service d'administration centrale de la « sécurité juridique et du contrôle fiscal » par arrêté du 15 juillet 2020.

A compter d'octobre 2020, la DVNI, la DNVSF et la DNEF seront ainsi rattachées au chef de ce nouveau service.